

M. Mathieu MELON
Aquitaine Conseil Formation France-AC2F
101 Avenue René Antoune
33320 EYSINES

Vandoeuvre, le 31 Janvier 2018

Département formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Ref : F2018/GME/115/109332

Objet : Demande d'habilitation Prévention des risques liés à l'activité physique - sanitaire et social

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre organisme au dispositif de formation :

Acteur Prap-2S

et à l'examen de votre dossier par votre CARSAT/CRAM/CGSS/CSS de rattachement et par la commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 17/01/2018, nous avons le plaisir de vous informer que votre organisme :

Est habilité à dispenser la formation pour une durée de 5 ans à partir du 17/01/2018 jusqu'au 17/01/2023

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le numéro d'habilitation suivant : 1392994/2018/Prap-2S-01/O/01

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS